

Index AI : PRE01/534/2012
01 November 2012

Iran. Des détenues entament une grève de la faim après avoir subi des traitements dégradants

Les autorités iraniennes doivent protéger tous les détenus contre les actes de harcèlement et les traitements dégradants, a déclaré Amnesty International jeudi 1er novembre. Neuf prisonnières politiques, dont des prisonnières d'opinion, ont entamé une grève de la faim en réaction à des abus qui leur auraient été infligés par des gardiennes.

Parmi ces femmes incarcérées à la prison d'Evin, à Téhéran, figurent des militantes et des journalistes. D'après leurs témoignages, elles ont subi des fouilles au corps humiliantes et dégradantes effectuées par des gardiennes de la Section de sécurité de la prison, qui leur ont ensuite confisqué certains effets personnels le 30 octobre.

Elles prévoient de poursuivre leur grève de la faim tant que les autorités carcérales ne leur auront pas présenté d'excuses officielles et donné la garantie que de tels faits ne se reproduiront plus. Elles réclament également la restitution de leurs effets personnels.

« Les autorités carcérales doivent diligenter une enquête sur les allégations selon lesquelles ces femmes ont été soumises à des traitements dégradants et veiller à ce que les responsables présumés rendent des comptes. Aux termes des normes internationales relatives aux droits humains, tous les prisonniers doivent être protégés contre les actes de torture et autres mauvais traitements », a affirmé Ann Harrison, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

Par ailleurs, l'avocate spécialisée dans la défense des droits humains Nasrin Sotoudeh, elle aussi incarcérée à la prison d'Evin, observe une grève de la faim depuis le 17 octobre, pour protester contre le harcèlement dont est victime sa famille et les restrictions de ses droits de visite. Le conseil disciplinaire de la prison d'Evin lui aurait interdit de recevoir la visite de sa famille pendant trois semaines.

Depuis son arrestation en 2010, Nasrin Sotoudeh a été maintenue à l'isolement pendant une longue période. Les autorités lui ont fréquemment refusé la possibilité de rencontrer sa famille en face à face, notamment ses deux enfants, et de téléphoner à d'autres proches.

« Les autorités ne doivent pas interdire les visites ni prendre d'autres mesures punitives contre les grévistes de la faim, a estimé Ann Harrison.

« Les détenues en grève de la faim doivent avoir un accès suffisant à des professionnels de la santé qualifiés, afin de bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé. La grève de la faim ne saurait constituer un obstacle aux soins médicaux dont une personne peut avoir besoin. »

Parmi les neuf grévistes de la faim figurent Bahareh Hedayat, Zhila Bani Yaghoub, Shiva Nazar Ahari, Mahsa Amrabadi, et Zhila Karamzadeh-Makvandi.

« Ces femmes sont emprisonnées uniquement pour avoir exercé, de manière pacifique, leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Elles ne devraient même pas se trouver en prison et en aucun cas elles ne doivent subir des traitements dégradants. Elles doivent être libérées immédiatement et sans condition », a ajouté Ann Harrison.

Bahareh Hedayat est étudiante et membre de la campagne *Un million de signatures*, qui vise à mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes dans le droit iranien. Elle purge actuellement une peine de 10 ans d'emprisonnement pour « outrage au président », « outrage au Guide spirituel » et « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale ».

Zhila Bani Yaghoub, journaliste primée pour son travail et militante des droits des femmes, a été convoquée à la prison d'Evin le 2 septembre pour purger une peine d'un an. En outre, elle a été condamnée à ne pas exercer d'activité journalistique ni médiatique pendant 30 ans, après avoir été déclarée coupable de « diffusion de propagande contre le régime » et d'« outrage au président ».

Journaliste et défenseure des droits humains, Shiva Nazar Ahari est membre du Comité des reporters des droits humains. Elle purge une peine de quatre ans de prison pour avoir mené des activités pacifiques en faveur des libertés fondamentales.

La journaliste Mahsa Amrabadi, détenue pendant deux mois au lendemain de l'élection présidentielle controversée de 2009, purge une peine d'un an pour « diffusion de propagande contre le système par le biais d'interviews et d'articles ».

Zhila Karamzadeh-Makvandi fait partie du groupe des Mères du parc Laleh (anciennement appelé Mères en deuil), qui lutte contre les atteintes aux droits humains telles que les homicides illégaux, les arrestations arbitraires, la torture et les disparitions forcées. Nombre de ses membres sont des femmes dont les enfants ont été tués, emprisonnés ou ont « disparu » lors des troubles qui ont suivi l'élection de juin 2009.

Zhila Karamzadeh-Makvandi a été arrêtée au Département des passeports à Téhéran, le 27 décembre 2011, et conduite à la prison d'Evin pour y purger une peine de deux ans d'incarcération à laquelle elle avait été condamnée pour « création d'une organisation illégale visant à porter atteinte à la sécurité de l'État », en lien avec ses activités pacifiques au sein du groupe.<